

EQUIPEMENTS PUBLICS QUI FACILITENT LA VIE EN VILLE

Panneaux d'affichage municipaux dans les quartiers

Supports de communication de proximité, situés dans chaque quartier, ils permettent de connaître les informations municipales. A côté de la boulangerie du Carrousel, à droite du local de La Poste, rue Maurice Taconet derrière Lateras, parking Coccinelle Express.



Colonnes de tri (verre / papier / textile)

Devenez éco-responsable en pratiquant le tri sélectif

A votre disposition sur la commune : les points d'apport volontaire qui permettent de trier le verre, les papiers et cartons, le textile...



Jardin de la biodiversité

Un espace de nature ouvert à tous



Verger conservatoire, prairie fleurie, rucher municipal, éco-pâturage, vue imprenable sur l'estuaire de la Seine.



Pistes cyclables

La ville à vélo

- itinéraire protégé (piste bi ou unidirectionnelle, voie verte, zone mixte)
- itinéraire partagé (bande cyclable, double sens cyclable)
- itinéraire de liaison



Bacs à marée

Pour un geste éco-citoyen

Les Bacs à marées, mis à disposition du public par la Ville de Sainte-Adresse, permettent aux promeneurs qui ramassent des déchets échoués sur la plage de déposer leur collecte dans un réceptacle dédié.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

Les propriétaires de véhicules électriques ou hybrides disposent maintenant de bornes de recharge pour véhicules électriques rue Noire Pel, rue Georges Boissaye du Bocage et rue du Beau Panorama.



Centre de recyclage

Avenue du Souvenir Français (près du cimetière)

Déchets acceptés : déchets verts, cartons, textile

Ouvert du lundi au vendredi 8h - 12h et 13h30 - 16h30
Le samedi 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Fermé les dimanches et jours fériés

Les dimanches et jours fériés, rendez-vous au centre de recyclage Havre Nord : ouvert de 8h30 à 12h30. Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Centre de recyclage du Havre Nord
rue du Capuchet
76600 Le Havre



Cani-propre

Pour une ville propre, stop aux déjections canines

Distributeurs de sachets de récupération des déjections canines.

68€

D'AMENDE
••••• CA VOUS FAIT CHER
LE PRIX AU KILO



QUESTIONS PRATIQUES suite ... ■

Les services au public de la mairie

La Ville de Sainte-Adresse vous accueille pour vos démarches quotidiennes. Les services ouverts au public sont les suivants :

L'accueil : informations générales et renseignements

L'accueil de la Mairie est un service à la population chargé de répondre à toutes vos questions. Il vous accompagne dans vos démarches administratives en vous orientant vers le service compétent et vous informe sur les activités proposées par la Ville.

C'est auprès de la personne de l'accueil que vous pouvez prendre rendez-vous avec les élus ou bien avec le conciliateur de justice pour résoudre les conflits de voisinage.

De nombreuses brochures y sont également à votre disposition pour vous faciliter la vie dans la commune.

Le service Etat Civil

Le service Etat Civil vous renseigne sur vos démarches administratives : déclaration de décès, déclaration de naissance, duplicata du livret de famille, extrait d'acte de naissance, extrait d'acte de mariage, extrait d'acte de naissance de Français nés à l'étranger, mariages, noces d'or, attestations d'accueil, achats et renouvellement de concessions de cimetière.

Le Service Urbanisme-Elections-Logement

Le Service Urbanisme-Elections-Logement assure les missions suivantes:

- le conseil, le suivi des dossiers d'autorisations d'urbanisme. En effet, tout projet, quelle que soit sa taille, qu'il concerne la modification d'une façade, d'une clôture ou l'implantation d'une piscine est soumis à autorisation préalable;
- l'inscription sur les listes électorales, les élections, le recensement militaire;

- l'enregistrement des demandes de logements sociaux et la gestion du contingent de logements réservés à la Ville.

Le Service des Affaires Scolaires

Le Service des Affaires Scolaires est chargé de l'inscription des enfants dans les écoles dont la Ville à la charge, à savoir : le Groupe Scolaire Antoine Lagarde (maternelle et élémentaire) et l'école maternelle du Manoir.

Il gère également la cantine scolaire, l'accueil périscolaire, le transport scolaire.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Au quotidien, il est un lieu d'écoute et d'aide, dans le respect de la confidentialité et un espace d'échanges. Le CCAS informe sur les droits et les obligations, oriente éventuellement le demandeur vers le service concerné, construit avec la personne un plan d'aide visant à la résolution des difficultés.

Mairie de Sainte-Adresse
1 rue Albert Dubosc
76310 Sainte-Adresse
02 35 54 05 07

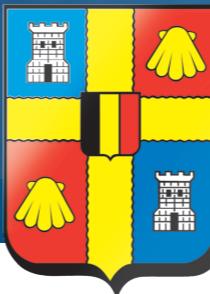
Horaires

La Mairie est ouverte, en continu, du lundi au vendredi de 8h à 16h30 sauf le mercredi de 8h à 13h.

L'état-civil ferme à 16h le vendredi.

Le CCAS et le service Affaires Scolaires sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h et le mercredi de 8h à 13h.

AVRIL 2019



LA LETTRE DES DIONYSIENS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-ADRESSE



EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La Communauté Urbaine est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Les 54 maires, représentant les communes qui composent cette nouvelle métropole du Havre Seine, y voient un moyen de répondre à une réglementation chaque jour plus complexe et la possibilité de mutualiser des moyens et de générer des économies. C'est ainsi que le prix de l'eau et de l'enlèvement des ordures ménagères ont pu légèrement baisser.

En revanche, tous mes collègues et moi-même avons beaucoup insisté pour garder au maximum un service de proximité. La commune reste le point d'entrée pour les 270 000 habitants du nouvel ensemble. C'est à elle que vous devez adresser vos demandes, même si elles font l'objet d'un service mutualisé. Vous trouverez ci-joint une synthèse de tous les services que la Ville de Sainte-Adresse tient à votre disposition.

Hubert Dejean de La Bâtie

QUESTIONS PRATIQUES ■

Collecte des encombrants - 1^{er} jeudi du mois

Les encombrants sont des objets usagés **de taille importante**, dont on veut se débarrasser en les mettant devant sa porte, il s'agit d'objets qui de par leur taille ne peuvent être transportés par un véhicule de tourisme. Ne font pas partie des encombrants : les solvants, les peintures, les gravats, les présentoires publicitaires...

Comment bénéficier de ce service ?

La collecte des encombrants s'organise sur appel téléphonique au **02 35 54 07 81**.

Vous devez communiquer vos coordonnées (adresse postale et courriel) afin que nous vous transmettions le règlement de la collecte des encombrants.

Vous devez fournir une description des objets à retirer.

Chaque Dionysien peut bénéficier de la collecte des encombrants à son domicile au maximum 2 fois par an et en quantité raisonnable (pas plus de 2 à 3 objets).